

Haute-Vienne → Actualité

FINANCES ■ Après la réduction des contributions et l'annonce d'une loi spécifique pour la réformer

L'État desserre (un peu) son étreinte

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente une des principales ressources des communes, d'où la grogne des maires, entendus par François Hollande.

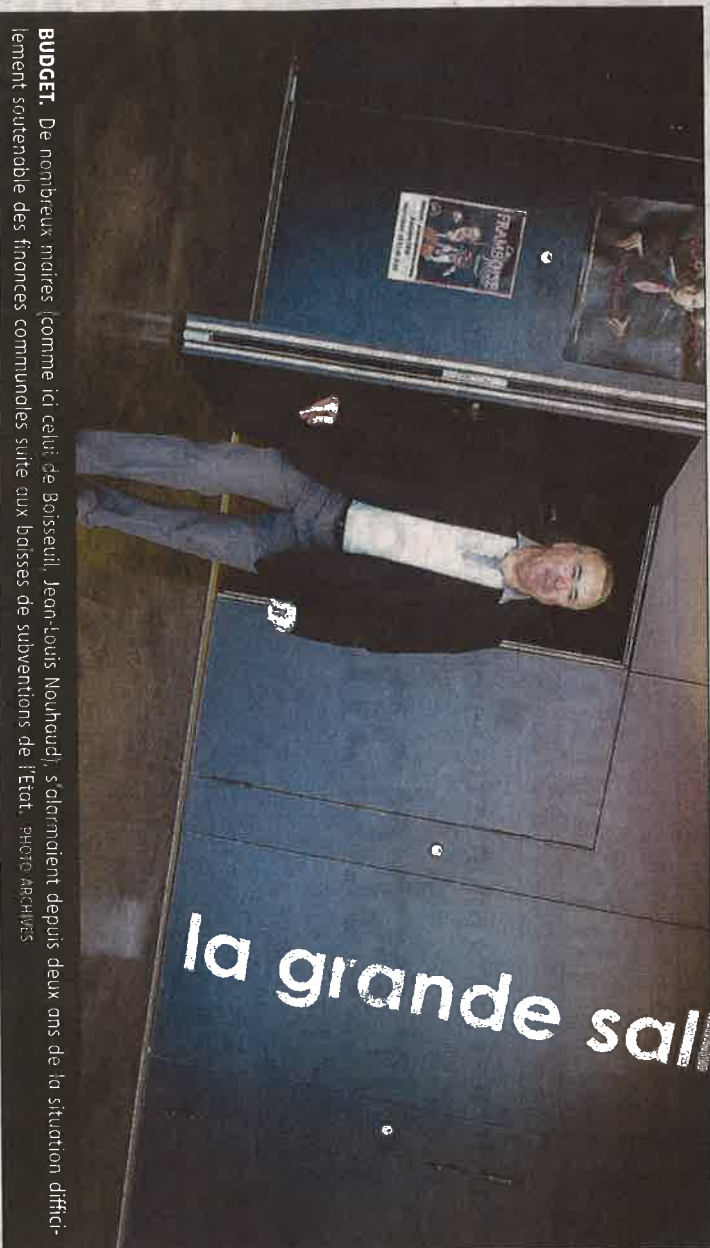
Marcel Oudot

marcel.oudot@centrefrance.com

Depuis deux ans, les maires, et plus généralement les associations d'élus, n'ont cessé de dénoncer la baisse des dotations de l'État, au point que le président du Comité des finances locales et inoxidable maire d'Issoudun (Indre), André Laignel (PS), affirmait avant le récent Congrès des maires que « les communes sont de plus en plus nombreuses sous le seuil de soutenabilité ».

Soulagement

Face à l'urgence, l'État a donc choisi de desserrer l'étreinte, en réduisant de moitié le manque à gagner pour les communes en 2017. Une mesure bienvenue, on s'en doute, du côté des maires : « de 409.000 € en 2013, on ne touche plus que 239.000 € en 2016, indique Jean-Louis Nouthaud, maire de Boisseuil. Sur un budget de 3 M€, avec 1M€ d'in-



BUDGET. De nombreux maires (comme ici celui de Boisseuil, Jean-Louis Nouthaud), s'alarment depuis deux ans de la situation difficilement soutenable des finances communales suite aux baisses de subventions de l'État. PHOTO ARCHIVES

vestissement et des emprunts en cours, comme pour la salle du Crouzy, cette baisse des dotations pesait lourd. Heureusement, souligne l'Élu, nous avions gardé la dotation de solidarité rurale (DSR). Avant, on était avantagés, c'est vrai pour la taxe professionnelle, avec la présence du centre commer-

cial. A présent, le système a changé. De toute façon, c'est la communauté d'agglomération qui a récupéré la compétence... », conclut Jean-Louis Nouthaud.

A Saint-Junien, le maire (ADS) Pierre Allard évoque, pour la seule dotation globale de fonctionnement, un manque à gagner de 150.000 € pour

la grande salle

l'année 2015. « Si l'on compte les activités périscolaires, les cotisations à la CNRACL (caisse de retraite des agents des collectivités territoriales) et l'augmentation des frais de personnel, on arrive à un débours de 800.000 € pour l'année ! »

Même son de cloche, avec quelques bénoîls, à

des dotations nous enlève chaque année 20.000 €, mais diverses contributions (DSR, dotation d'équipement des territoires ruraux) ont été réévaluées cette année. Ainsi, l'aide accordée pour la rénovation d'un logement pour les migrants a été multipliée par deux, si bien que le choc de la baisse des dotations est bien amorti. Je n'aurais pas dit ça l'an passé ». ■

DGF

Historique. Créée par une loi du 3 janvier 1979, la dotation globale de fonctionnement s'apprête-t-elle à vivre sa quatrième réforme d'ampleur ? D'abord prévue pour être intégrée à la loi de finances 2017, elle a été repoussée et sera l'objet d'une loi spécifique. Le récent rapport confié à une députée du Puy-de-Dôme, Christine Pi-res-Beaune, préconise notamment l'instauration d'une DGF « locale » loin de faire l'unanimité chez les élus locaux, les maires en particulier, qui redoutent de perdre une partie de leur autonomie financière.

La Croisille-sur-Briance, une commune d'un peu plus de 800 habitants dont le maire, Jean-Gérard Didier, pousse un « our » de soulagement toutfois modéré : « sur un budget de fonctionnement de 660.000 €, la DGF représentait, avant les coupes, près de la moitié (280.000 €). La réduction